

MONTBÉLIARD Famille

« Le luxe de la médiation familiale ? Offrir du temps »

Avec le confinement, les difficultés relationnelles risquent de s'accroître au sein des familles. Aujourd'hui, les médiations familiales menées dans des espaces physiques sont suspendues, mais les médiateurs familiaux restent mobilisés via les technologies numériques.

Questions à Sébastien Cuinet, coprésident de l'Association pour la médiation familiale (APMF).

C'est quoi une médiation familiale ?

« Une manière de recréer du lien familial dans un contexte de tension, d'interrogation, de conflit aussi - même si le conflit ici n'est pas essentiel -, entre deux personnes en couple ou deux ex-conjoints, entre des parents et leur(s) enfant(s), entre des grands-parents et leur(s) petit(s)-enfant(s), etc. C'est un espace dans lequel intervient une personne qualifiée, en l'occurrence le médiateur familial, qui n'est ni un thérapeute, ni un juge, ni un avocat. Il s'agit de favoriser la communication, le dialogue à travers des entretiens confidentiels et sécurisés, tout en tenant compte des intérêts et besoins de cha-



Sébastien Cuinet, coprésident de l'APMF. Photo DR

cun. »

Qui prend l'initiative d'enclencher une médiation familiale ? La justice ? Les familles elles-mêmes ?

« On peut entrer en média-

tion familiale, dont le principe est la libre adhésion des parties, de deux façons. Il y a la voie judiciaire avec la situation classique d'un couple qui se sépare : un juge prend une ordonnance en vue d'organiser la garde

des enfants. Et il y a la voie conventionnelle avec les membres d'une famille qui ressentent le besoin de se parler d'une manière apaisée : une tierce personne intervient pour aiguiller les propos des uns et des autres en se gardant de donner des conseils. »

On dit que l'amour rend aveugle. Et le désamour rend sourd ?

« Cette formule a du sens. La tension est parfois si forte que les gens finissent par s'enfermer sur eux-mêmes, prennent la tangente pour éviter la confrontation. C'est merveilleux quand, grâce à une médiation familiale, ils finissent par s'entendre, quand, subitement, ils parviennent à envisager l'autre sous un nouvel angle. »

Pour que les familles prennent l'initiative d'une médiation, encore faut-il qu'elles aient du recul sur elles-mêmes, qu'elles sachent mettre leur propre situation à distance, non ?

« Idéalement, il faudrait

« Confinées, les familles se (re)découvrent »

Imposé par la pandémie du Covid-19, le confinement redessine-t-il les relations familiales ? « Il amène en tout cas les familles à s'interroger sur elles-mêmes, sur ce qu'elles sont », constate Sébastien Cuinet.

Alors que le triptyque métro-boulot-dodo scande le quotidien de beaucoup d'entre nous, « on n'a plus véritablement le temps de se rencontrer. Là, dans ce moment très particulier, très anxiogène, où la promiscuité s'invite parfois dans des logements exiguës, cela peut générer des formes de tension, de crispation intrafamiliales. On s'en rend compte à travers l'augmentation du nombre d'appels liés à l'enfance en danger et aux violences conjugales. »

A.B.

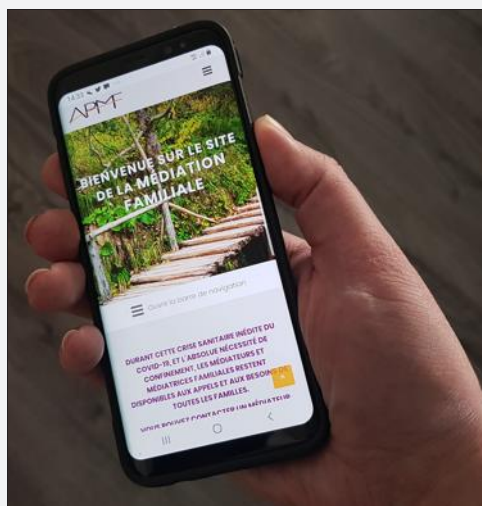
Des entretiens par visioconférence ou téléphone

Local d'association, centre familial, cabinet de praticien libéral, etc. : l'espace de la médiation familiale est un lieu neutre. « On se déplace chez les gens de manière très exceptionnelle », précise Sébastien Cuinet. « Il faut justement tenter de les extraire de leur environnement, de leur quotidien. »

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, les professionnels restent mobilisés pour apporter aux personnes le soutien dont elles ont besoin, mais différemment. Les médiateurs familiaux formés à l'écoute active proposent des entretiens de médiation par visioconférence ou par téléphone, en toute confiance et confidentialité.

La liste des médiateurs adhérents de l'APMF Bourgogne Franche-Comté est disponible sur le site Internet de l'association : www.apmf.fr.

A.B.



Site Internet de l'Association pour la médiation familiale : www.apmf.fr. Photo ER/

Alexandre BOLLENGIER

que le recours à la médiation par les familles soit un réflexe, mais le gros pourvoyeur en médiations, c'est le monde judiciaire. Outre les juges, il y a les avocats lorsqu'ils perçoivent qu'une problématique n'est pas purement juridique, mais d'ordre relationnel. Prenons l'exemple d'une succession au moment du décès des parents. Un enfant peut estimer que son frère a toujours été le préféré de ses parents, a toujours bénéficié de faveurs particulières. Avant de régler la succession sur le plan juridique, il faut régler cette problématique relationnelle. Or on ne prend jamais le temps de se parler, de se rencontrer dans notre société où tout va très vite - on tweete, on zappe, on chatte... Le luxe de la médiation familiale, c'est d'offrir du temps aux personnes. Elle doit permettre de construire des hypothèses et d'échafauder des solutions pour l'avenir avec un suivi pour vérifier leur pertinence. »

Recueillis par
Alexandre BOLLENGIER